**No 7009**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

**PROJET DE LOI**

**portant modification de l’article 42 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse**

Le projet de loi sous rubrique a comme objectif de reporter l’entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. La modification de l’article 42 facilite, au niveau des dispositions légales applicables au dispositif du chèque-service accueil, la transition sur le plan du traitement des demandes et de la tarification du régime. Il s’agit d’une étape préparatoire à l’introduction du programme d’éducation plurilingue qui s’opérera par une modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.